

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Louwagie,
M. Masson, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier, M. de Ganay, Mme Valentin, M. Boucard, M. Viry,
M. Furst, M. Ramadier et M. Aubert

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article qui supprime les explications de vote sur les articles et qui limite ainsi le temps d'expression des Députés.